



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle des politiques publiques**

LE PRÉFET

Rouen, le 29 janvier 2024

Monsieur le Maire

Par courrier daté du 28 novembre 2023 et reçu le 1er décembre 2023, vous avez formé un recours gracieux contre la décision tacite de soumission à évaluation environnementale du 02 octobre 2023 du projet d'aménagement de 114 places et renaturation du site Collignon, sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin (Manche).

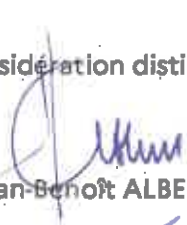
Pour rappel, la décision de soumettre à évaluation environnementale un projet n'a pas pour objet de juger de son opportunité ou de l'empêcher. Elle vise à permettre au maître d'ouvrage d'intégrer le plus en amont possible du projet les enjeux environnementaux et de la santé humaine, d'analyser les effets prévisibles du projet et de justifier les choix retenus au regard de ces mêmes enjeux. C'est donc à la fois une aide à la décision pour le maître d'ouvrage et pour les autorités décisionnaires et un vecteur précieux d'information du public sur le projet.

La décision tacite de soumission à évaluation environnementale a été prise compte tenu de plusieurs motifs :

- le projet se situe non loin d'une zone sensible où est pratiquée la baignade ;
- le projet se situe en bordure de littoral, en zone humide ou en milieux faiblement prédisposés à la présence de zone humide, en zone de risque d'inondation, et de risque des remontées de nappes de 0 et 1 mètre ;
- le projet se situe sur une ancienne décharge (ancien stockage de déchets) ;
- le projet présente des risques de pollution lors de la phase travaux ;
- le projet se situe dans un corridor humide : matrice fragile, fortement sensible à la fragmentation.

Les éléments que vous avez apportés à l'appui de votre requête ne me permettent pas de considérer que les impacts sur l'environnement et la santé humaine devraient rester limités. Je vous informe par conséquent que j'ai décidé de maintenir ma décision initiale de soumission à évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Benoît ALBERTINI

Monsieur le Maire de Cherbourg-Octeville
Hôtel de ville
10 place Napoléon
50100 Cherbourg-Octeville